

Sommaire

- 1 Editorial
- 2 La grande transformation urbaine
- 3 Le fait urbain africain : une banalité de l'histoire
- 4-5 L'Etat, la ville et l'économie informelle
- 6-7 La dialectique du particulier et de l'universel
- 8 Nouvelles de la coopération

Villes en développement



Yaoundé

Dynamique de l'urbanisation de l'Afrique au sud du Sahara

Au moment où l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération devient membre de l'ISTED, il est important de souligner qu'il ne s'agit pas d'une adhésion de routine ou de circonstance. L'ORSTOM, qui vient de procéder à une réforme importante, donne désormais une place privilégiée à l'étude de la ville dans les pays du Sud, comme pôle de développement, mais aussi comme enjeu de ce développement.

On ne peut en effet opposer, comme on le fait encore trop souvent, le développement urbain et le développement agricole et rural et il paraît réducteur de traiter de la ville comme un pis-aller inévitable.

Si la ville est lieu de concentration de la pauvreté et de désordres divers, elle est en même temps lieu de création de richesses et creuset de la modernité ; les sociétés en développement, donc en mutations accélérées, ne sont plus des sociétés exclusivement ou majoritairement rurales : elles innoveront avec plus ou moins de bonheur dans une civilisation urbaine, créatrice de nouveaux modes de développement, de gouvernement et d'organisation économique, dans un contexte lourd de contradictions et de dangers.

Le champ de recherche est vaste et il serait naïf et prétentieux pour l'ORSTOM de prétendre vouloir le couvrir à lui seul. L'Institut se concentrera d'ici à l'an 2002 sur le gouvernement des villes, l'organisation optimale des

services destinés aux citoyens et les évolutions prévisibles de l'environnement urbain, en se consacrant plus spécialement à l'Afrique et dans une moindre mesure à l'Amérique Latine. L'Institut s'efforcera de développer le partenariat avec les spécialistes de divers horizons, universitaires, administrateurs, urbanistes et chercheurs, afin de prendre en compte dans un programme ambitieux les différentes préoccupations et les défis variés que proposent les villes en développement.

Sous le titre «Dynamique de l'urbanisation au sud du Sahara», le secrétariat d'Etat à la Coopération s'appête à publier une très belle synthèse de tout ce que nous ont appris cinquante ans de recherches, d'études et d'action sur les mécanismes et les logiques de l'urbanisation dans vingt sept pays de la façade atlantique de l'Afrique. Commandée à l'ISTED et conduite par Michel Arnaud, entouré d'une remarquable équipe de chercheurs et de praticiens, cette synthèse manifeste brillamment l'utilité de l'observation pour l'action. Elle sera, à n'en pas douter, un encouragement et une source pour les jeunes chercheurs. C'est donc pour moi un plaisir de préfacier ce numéro de «Villes en développement» qui produit, avant sa publication, quelques reflets de cette synthèse, écrits par quatre des quinze membres de l'équipe. ■

Jean Nemo,
Directeur Général de l'ORSTOM

La grande transformation urbaine

Alain Dubresson, Université de Paris X, Département de géographie

Quatre enseignements majeurs d'une synthèse

« Dynamique de l'urbanisation de l'Afrique au sud du Sahara » est un titre significatif : ce sont les processus, les logiques d'acteurs à l'oeuvre et les résultantes parfois contradictoires qui sont au coeur de la réflexion.

Le processus d'urbanisation est ici considéré comme l'ensemble des interrelations entre les mutations socio-économiques et l'élévation rapide de la proportion de citoyens dans la population totale. Au-delà de la croissance urbaine *stricto sensu*, c'est un « fait social total » qu'il s'agit de comprendre. Le moment est opportun : le ralentissement structurel du rythme de peuplement des villes est engagé mais le poids de la vitesse acquise obère toujours le coût de l'urbanisation dans un contexte de crise des complexes politico-économiques et d'appauvrissement d'une majorité de citoyens. Alors que l'entretien du capital urbain et que le financement de l'urbanisation sont mal assurés par les pouvoirs publics, la fabrique sociale du plus grand nombre des urbains, les plus modestes - la ville « d'en bas » - poursuit, malgré tout, le façonnement de l'urbanité. Du foisonnement d'idées présentées par le groupe de travail animé par M. Arnaud sur « les mécanismes et les logiques de l'urbanisation », on retiendra quatre enseignements majeurs.

L'urbanisation n'est pas contre-productive

Que les liens entre industrialisation et urbanisation soient ténués dans les pays étudiés, c'est une évidence. Mettre l'accent sur le rôle moteur de la de-

mande des citoyens en biens et en services est plus original. En dynamisant l'artisanat et le petit commerce informels, qui procurent l'essentiel des emplois, cette demande conforte l'économie urbaine réelle (unités modernes et informelles regroupées) dont la production surpasse le poids démographique des cités : en 1990, dans 19 pays d'Afrique de l'Ouest où le taux moyen d'urbanisation était de 37%, la contribution des villes au produit régional brut atteignait 66%. Le devenir des capacités économiques peut-il toutefois reposer sur les petites activités marchandes ? Même si elle demeure plus élevée que celle du monde rural, la productivité des petits établissements est peu susceptible d'amélioration rapide et il est illusoire de fonder un projet économique et social sur les micro-entreprises. Mieux vaut s'interroger sur la meilleure articulation possible entre un « haut de gamme » de l'informel ayant émergé dans les années d'ajustement structurel et d'indispensables entreprises capitalistiques, afin que soit trouvé un chemin endogène d'accumulation du capital, ce qui exigera du temps, les logiques autochtones privilégiant rarement l'outil productif comme moyen de contrôle social.

L'urbanisation peut contribuer à la sécurité alimentaire à long terme

La demande solvable urbaine en produits alimentaires est aussi un puissant moteur de transformation du monde rural où, sauf exception, la population croît toujours. Contrairement aux idées reçues, les sty-

les alimentaires urbains et ruraux sont très comparables et les effets d'extraversion ne procèdent pas d'une aliénation citadine, mais résultent des politiques de prix, des rentes élevées sur les filières d'importation et trop souvent de la faible accessibilité aux biens alimentaires locaux. Même si elles ont doublé en trente ans, les importations exprimées en calories demeurent modestes et elles sont d'autant plus faibles que le niveau et le rythme d'urbanisation sont élevés. Quand les réseaux routiers sont bons et les circuits d'approvisionnement et de transport efficaces, les produits vivriers rejoignent l'échange marchand grâce à l'urbanisation.

La ville est au coeur du changement social et de la modernité

Loin d'avoir favorisé une rupture acculturatrice, l'urbanisation est fondée sur une osmose permanente entre ruraux et citoyens. Chantier permanent où s'élaborent des codes métissés de sociabilité, la ville a longtemps fonctionné comme une machine intégratrice en raison de la puissance d'encadrement des réseaux sociaux, ce qui ne signifie pas que les sociétés urbaines constituent un monde enchanté de la solidarité. En mettant à mal les divers filets sociaux, la crise précipite l'intégration des sociétés africaines dans le « système monde », provoquant à la fois des replis et l'accélération du changement. La déformation de la pyramide sociale vers le bas, la paupérisation, l'engrenage de la violence sont accompagnés d'une exigence de liberté, de justice sociale et de démocratie : c'est bien en ville qu'est d'abord posée la question du politique et, en ce sens, c'est toute l'organisation de la cité, à commencer par sa

gestion, qui est en cause aujourd'hui.

Un impératif : articuler la ville « d'en bas » et celle « d'en haut »

La crise économique a réduit les investissements et la capacité de l'administration à produire l'espace urbain et à le gérer, mais elle n'a pas ruiné les dynamismes constructifs « du bas » et si les résultats physiques paraissent désordonnés, les rapports de pouvoir qu'ils expriment ne le sont pas. Les filières illégales, on le sait, assurent l'accès au sol et la production de logements pour tous les revenus, à l'échelle du quartier. Mais le logement n'est pas tout l'habitat et les petits investisseurs privés ne peuvent ni financer les réseaux qui structurent une ville, ni en assurer la maintenance et l'extension. La décentralisation et les formes participatives de gestion locale ne constituent pas, seules, une solution alternative : sauf à admettre une archipellisation de l'espace, le génie urbain populaire ne compense pas le recul des investissements publics et ne dédouane pas l'Etat de ses responsabilités. Les normes d'équipement pratiquées dans les pays du Nord ne pouvant être suivies, c'est à l'innovation que sont conviés décideurs et bailleurs de fonds qui doivent articuler la richesse des initiatives citoyennes, celle des dispositifs locaux et les ressources d'un nécessaire système global d'encadrement. Dans des conditions difficiles, l'urgence est de recréer du collectif et de redéfinir les rôles respectifs de l'Etat, des collectivités locales et de citoyens appelés de plus en plus à devenir des citoyens. ■

Le fait urbain africain : une banalité de l'histoire

Catherine Coquery-Vidrovitch, Université Paris-7 Denis Diderot/CNRS

Les Occidentaux voient souvent les villes africaines à travers des préjugés qui remontent à l'époque coloniale. L'histoire mondiale de l'urbanisation contraint à modifier ce regard.

Les colonisateurs avaient en tête le modèle de la ville moderne et industrielle du XIX^e siècle. Pour eux, tout ce qui ne correspondait pas à ce modèle n'était pas la ville. Ils oubliaient que l'urbanisation avait, en Afrique comme ailleurs, une histoire, dont on sait aujourd'hui qu'elle pré-exista aux influences arabes ou portugaises¹. La dissémination des petits centres urbains précoloniaux -de l'ordre de quelques milliers d'habitants- correspondait aux techniques pré-industrielles : les transports à pied, par portage ou par animaux de bât exigeaient entre cités des distances franchissables en 24 heures au plus, soit une cinquantaine de kilomètres. La macrocéphalie urbaine de l'après Deuxième Guerre mondiale n'a pas effacé la mémoire de ces réseaux anciens parfois multiséculaires (comme en Sénégal, au Mali, au Ghana ou au Nigéria). L'essor de l'approvisionnement des marchés de proximité a tendance depuis vingt ans à régénérer ce processus de hiérarchisation urbaine dont on aurait tort de penser qu'il est, en Afrique, une nouveauté.

Il reste incontestable que les Européens ont introduit un nouveau type de ville, avec une architecture monumentale, un plan en damier qui n'existaient pas auparavant², juxtaposé à des «quartiers» laissés à l'initiative



Villes en développement

Porto Novo

d'habitants dans lesquels on ne voulait voir que des immigrants ruraux mal intégrés.

A peu d'exceptions près, la politique de l'habitat urbain a donc été réservée aux colonisateurs. Cette vision servit de prétexte commode pour laisser aux Africains l'initiative de leur habitat en ville. Le contrôle fut minimal. Quand il existait, ce fut sous une forme négative : l'interdiction de construire, et par conséquent la destruction des habitations clandestines, le fameux «déguerpissement» qui continue sous le même nom d'évacuer périodiquement le trop-plein des logements précaires installés sur les espaces vides réservés en principe à d'autres usages, à Dakar, Abidjan ou ailleurs.

Or un Blanc suscitant le travail de six à dix Noirs, la «ville indigène» s'étendait rapidement mais n'en restait pas moins conçue comme rudimentaire et transitoire ; en Afrique de l'Ouest où la tradition urbaine était ancienne, le noyau urbain précolonial fut réinvesti (Porto Novo, Saint-Louis du Sénégal, Bobo-Dioulasso). Les nouveaux citoyens transfèrent en ville leurs techniques d'habitat habituelles : rien d'étonnant,

dans ces conditions, à ce que l'habitat urbain rappelât celui du village. Le regard européen s'y laissa prendre. D'où cette tendance à assimiler la «vraie» ville à la ville blanche, c'est-à-dire à la partie très minoritaire de la ville où l'architecture, l'urbanisme et le mode de vie étaient de facture européenne, parce que, explicitement ou implicitement, l'usage en était réservé naguère aux Blancs, aujourd'hui à l'économie occidentale et à la bourgeoisie nationale.

Cette idéologie a marqué l'imaginaire collectif, vulgarisant la conviction que la «culture africaine» (traditionnelle, authentique, etc.) était celle du village... On n'acceptait comme citoyens que ceux dont le travail était nécessaire aux Blancs. Or cette majorité de jeunes hommes célibataires exigeait de nombreux services (subsistance, logement, blanchiment, sexualité). Leur présence entraîna de facto celle de tout un «informel urbain». La chose a donc existé bien avant le concept : il s'agissait en fait d'une économie urbaine endogène nécessaire à la vie collective. De longue date, les citoyens ont ainsi appris à «se débrouiller», c'est-à-dire à apporter empiriquement des réponses

locales aux besoins créés par la vie en ville.

L'urbanisation africaine galopante des années 1970-90 est la plus récente de l'histoire mondiale, mais elle n'a en soi rien d'exceptionnel : les villes de l'Angleterre industrielle au XIX^e siècle, les villes-champignons de la conquête de l'ouest aux Etats-Unis, l'urbanisation galopante de l'Amérique latine à partir des années 1930 ont connu une histoire analogue, qui a chaque fois effrayé les observateurs. Or la ville est à la fois marché de l'emploi, lieu de consommation et, par là même, d'innovation : en Afrique comme ailleurs, le mode de vie urbain exerce un pouvoir déterminant de transformation des mœurs et des mentalités qui va de pair avec une nécessaire hétérogénéité (ethnique, professionnelle, sociale), donc le mixage d'une agglomération peuplée de migrants récents. Comme le firent les autres villes de l'histoire, les villes africaines jouent leur rôle de creuset de civilisation et de lieu de métissage des mémoires. La plupart des citoyens ne sont donc ni «traditionnels», ni «modernes». Vivants témoins des complexités du tissu social, ils navi-

guent à vue entre les cultures, inventant quotidiennement des modes d'adaptation; tous modifient en conséquence leurs pratiques sociales, leurs techniques et leurs modes de vie et de pensée; tous contribuent à diffuser ces changements autour d'eux; car la culture s'élabore en ville et diffuse dans les campagnes. Les médias accentuent encore ce phénomène : il n'y a plus de campagnes où l'on ne sache ce qui se passe en ville. Même si la croissance démographique va plus vite que la croissance des emplois, il existe

en ville une démultiplication des possibilités qui n'existe pas à la campagne, ne serait-ce que par la jeunesse de la population urbaine (près de 70% des citadins ont moins de 25 ans), certes handicap à court terme mais formidable promesse d'avenir. Un signe en est la floraison d'arts populaires urbains (peinture, musique, théâtre), par opposition à l'art «traditionnel» ou folklore des campagnes. Foyer majeur de médiation, la ville est, par ce biais, un lieu moteur. Une preuve bien connue des anthropologues est l'explo-

sion d'une variété d'associations urbaines auxquelles le même individu peut appartenir quels que soient ses référents, rural ou urbain, traditionnel ou moderne : association ethnique, d'originaires, religieuse, sportive, syndicale, politique, de danse, etc. En définitive, l'idée du «mal urbain» ne résiste pas à l'analyse. L'urbanisation est irréversible. Dans les pays développés, 80% de la population au moins est citadine : pourquoi seuls les Africains, témoins de notre paradis perdu pré-industriel, en seraient-ils exclus ? ■

¹. Cf. C. Coquery-Vidrovitch, Histoire des villes d'Afrique noire des origines à la colonisation, Paris, Albin-Michel, 1993.

² Cf. C. Coquery-Vidrovitch et Odile Goerg (eds.), La ville européenne outre mers : un modèle conquérant ? (XVI-



Villes en développement

L'Etat, la ville et l'économie informelle

Bruno Lautier, professeur à l'IEDES-Paris I- GREITD

Faut-il voir dans la taxation de l'économie informelle, une ressource - miracle pour le financement de la ville du Sud ? Question et réponses sont politiques.

La relation entre la question urbaine dans les pays du Sud et l'économie informelle a été largement déterminée par les avatars qu'a connus cette notion¹. Depuis la fin des années 1960, et jusqu'au début des années 1990, les débats sur l'économie informelle ont leur histoire propre, qui se déroule largement à l'écart des discussions qui animent le milieu des décideurs urbains. Durant les années 1960, le mot «informel» étant inusité, le problème est surtout posé en termes de marginalité, et donc d'ordre public. De 1972² au milieu des années 1980, deux visions coexistent : d'une part celle qui prône la «formalisation de l'informel», où il s'agit de dégager -particulièrement en Afrique subsaharienne - un vivier de micro-entreprises dynamiques chargées de former un tissu industriel complémentaire des grandes entreprises formelles ; et, de l'autre, celle qui voit dans les autres activités informelles l'expression de «stratégies de survie», que

l'on est bien obligé de tolérer, faute de politique active de l'emploi, mais qu'il s'agit de contenir et de contrôler. Après 1986 et surtout 1990³, l'économie informelle n'est plus vue comme un élément central de la politique économique, mais devient le coeur des politiques sociales du fait de sa «capacité insoupçonnée de génération d'emplois et de revenus» (selon les termes de la Banque mondiale). Le niveau élevé de réglementation et de charges fiscales et para-fiscales apparaît alors comme la principale explication de taux élevés d'informalité dans les pays du Sud; l'abaissement de ce niveau devrait donc permettre aux micro-entreprises de profiter de «l'efficacité du cadre légal»⁴. Durant ce quart de siècle, l'économie informelle n'entre que ponctuellement dans les préoccupations des décideurs et souvent de ceux qui préparent leurs décisions. C'est en fait surtout une des ses composantes, très particulière, la construction informelle, qui est (par nature

pourrait-on dire) intégrée dans ces préoccupations (soit en termes d'équipement de zones «envahies», soit au contraire en termes d'expulsions ou de «déguepissements»). L'encombrement des rues par les vendeurs ambulants et les «petits métiers» est généralement déploré, mais toléré pour des raisons de clientélisme politique, et traité plus sur le mode policier que de l'équipement urbain⁵. La fonctionnalité sociale des transports informels, particulièrement depuis la dégradation des services collectifs, interdit qu'on s'y attaque⁶. Quant aux petits ateliers, souvent nichés dans des arrières-cours ou des logements, ils échappent totalement aux regards, sinon lorsqu'on fait état du piratage de l'électricité. Bref, l'économie informelle reste traitée de façon dominante comme une excroissance parasitaire de la ville, dont il faut bien s'accommoder. Mais, depuis le milieu des années 1990, la donne est en train

de changer, pour trois types de raisons. Premièrement, dans les grandes villes des pays du Sud, les grosses opérations d'investissements urbains dotées de financements ne concernent, et ne concerneront dans les années à venir, que des îlots «branchés» sur la circulation mondiale, marchande et financière. Les activités informelles, qui n'occupaient souvent que des interstices du tissu urbain vont non seulement proliférer, mais faire système au niveau local, et pas seulement dans les banlieues. La question n'est alors plus seulement de cantonner, voire de masquer les activités informelles, mais de rendre économiquement viables de véritables «filiales informelles» (éventuellement branchées sur l'économie formelle via des accords de sous-traitance, comme dans le cas de la confection). L'absence d'alternative en matière de politique économique fait que l'économie informelle ne peut plus demeurer à la fois productive (et génératrice de revenus) et parasitaire dans une ville qui a été conçue en-dehors d'elle. Autrement dit, ou bien elle devient un élément majeur des choix urbains, ou bien elle se transforme en poudrière po-

litique, comme le montrent certains événements récents d'Afrique équatoriale.

Le deuxième élément nouveau est que, après plus d'une décennie d'ajustement économique, le besoin d'investissements urbains est partout très fort, dans un contexte de crise fiscale grave ou, du moins, de faible priorité accordée à ces investissements. Or, derrière les formules consacrées de «mouvements populaires» ou de «nouveaux acteurs sociaux» qui revendiquent le développement de ces investissements, ce sont souvent des producteurs ou des commerçants qualifiés d'informels que l'on trouve. La dichotomie entre politiques sociales urbaines et politiques économiques n'est plus de mise. On ne peut plus à la fois assigner à l'économie informelle une fonction productive et considérer des investissements urbains de base (voirie, adduction d'eau, égout, etc.) uniquement comme des dépenses «sociales».

Troisième élément de cette nouvelle donne, la décentralisation politique (souvent vue un peu vite comme un élément d'un processus de démocratisation) qui reporte sur les municipalités la contrainte fiscale, alors qu'elles sont dans des situations très inégales en ce qui concerne la proportion des activités économiques déclarées, donc taxables. La décentralisation (particulièrement en Amérique latine) tend à renforcer les inégalités entre municipalités à l'intérieur d'un même pays, et impose paradoxalement aux villes qui ont la plus faible proportion d'entreprises et d'emplois déclarés de jouer un rôle pionnier en matière de fiscalisation des activités informelles.

Ces trois éléments obligent à réinterpréter les discours selon lesquels les activités informelles peuvent, et de toutes façons doivent, constituer une sorte de «gisement fiscal», qui devrait engendrer les ressources permettant aux municipalités de financer non seulement des investissements sociaux, mais aussi des investissements de base à ca-



Villes en développement

Mauritanie

ractère productif. L'économie informelle devrait ainsi s'autofinancer (quitte à perdre, de fait, la caractéristique essentielle qui la qualifiait, la non-observation de la réglementation).

Ce discours, tenu non seulement par les agences de coopération et les institutions internationales, mais aussi par les gouvernements, soulève quelques interrogations. De fait, ce n'est pas la capacité technique d'imposer les activités informelles qui pose le plus de problèmes. Certes, certaines de ces activités ne pourront pas être imposées : activités criminelles, petits métiers de rue sans poste fixe. Mais l'expérience prouve que les micro-ateliers, le commerce de rue stabilisé, le transport peuvent être imposés, au moins de façon forfaitaire (avec bien sûr de forts risques d'arbitraire et de contestation). Une telle taxation n'est pas sans poser des problèmes économiques, mais ceux-ci se traduisent probablement plus par une modification de la structure des prix relatifs et une baisse des revenus nets des moins pauvres des informels que par une paupérisation généralisée.

Le problème est plutôt d'ordre politique. Le contrôle politique et social sur les actifs informels repose sur la tolérance de leur illégalité et ses corollaires : le clientélisme et la petite corruption. La situation d'illégalité non

seulement engendre une dépendance (une allégeance même), certes très efficace, mais qui légitime en retour les opérations de répression ponctuelles. Cette situation d'illégalité a favorisé l'émergence de pouvoirs-relais, allant des mafias criminelles aux associations d'habitants, qui se sont articulés de façon efficace au pouvoir politique (national et local), et la légalisation des activités taxées affaiblirait fortement ce type de contrôle politique. Il est - sauf à appeler de ses vœux une restauration généralisée des pouvoirs politiques autoritaires - politiquement très difficile de fiscaliser des actifs qui perçoivent le *modus vivendi* dans lequel ils se trouvent vis-à-vis de l'Etat⁷ comme, sinon juste, du moins stable et permettant le développement de leurs micro-stratégies.

En d'autres termes, au nom d'une nécessité fiscale, c'est l'ensemble d'un équilibre politique qui risque d'être mis en danger. On peut y voir une avancée très positive vers l'Etat de droit et la citoyenneté (au sens de système de droits - devoirs opposé au système de la faveur). Mais ceci supposerait que puissent être mises en face des contraintes fiscales des contreparties clairement identifiables en termes de droits, même s'il n'y a pas d'égalité arithmétique entre droits et devoirs (on pour-

rait faire le parallèle avec l'instauration des cotisations sociales agricoles en France au tournant des années 1960 ; bien que cotisations et prestations soient loin de s'égaliser, c'est bien de droits sociaux fondés sur l'accomplissement de devoirs qu'il s'agit, et donc de citoyenneté et non d'assistance). Si la définition claire et précise de contreparties à cette «taxation des informels» n'est pas opérée, le risque est alors grand de susciter des réactions-boomerangs difficilement maîtrisables : on va au devant d'une dénonciation de la fiscalité comme racket, d'un développement de la corruption, sinon même de révoltes urbaines de grande ampleur. Autrement dit, le discours sur la démocratisation apparaîtra dans sa vacuité tant qu'il sera incapable de se fonder sur des pratiques de citoyenneté. Le débat très riche sur cette question que connaissent certains pays latino-américains (le Brésil en particulier) devrait inspirer ceux qui envisagent le problème, à propos de l'Afrique et de l'Asie, en termes simplement fiscaux : les rapports entre l'Etat, la ville et l'économie informelle posent, plus que jamais, une question d'abord politique. ■

⁷Cf. B. Lautier : *L'économie informelle dans le tiers-monde*, La Découverte, col. Repères, 1994, chap 1 et 2.



Villes secondaires et pouvoirs locaux en Afrique sub-saharienne : le Congo par Robert Edmond Ziaoula. - Uppsala: Nordiska Afrikainstitutet, 1996. 143 p., fig., tabl., bibliogr. (Coll. Document de recherche, 1)

Si la décentralisation est en soi une décision prise par l'Etat, l'exercice du pouvoir local, en revanche, découle de la « démocratie » qui exige que les populations décident librement de leur destin. L'auteur s'interroge sur les modalités de partage de pouvoirs et de moyens qui doivent se répartir entre le pouvoir central et les collectivités locales, d'une part, et entre les zones urbaines et rurales, d'autre part.

Prix : 100 SEK (env. 80 FF)

→ Contact : Nordiska Afrikainstitutet, PO Box 1703, SE 751-47 Uppsala, Suède

Casablanca, l'industrie et la ville par Abdelkader Kaioua. - Tours : URBAMA, 1997. 2 Tomes, 775 p., bibliogr., tabl., fig., pl. + 12 cartes h.t. (Fascicules de recherches, n°30-31)

Après avoir présenté le poids de Casablanca à l'échelle nationale, le livre I analyse la genèse du fait industriel dans la ville métropole, les facteurs et les logiques qui ont présidé à son développement et à son renforcement; le livre II est consacré aux acteurs de l'activité industrielle : patronat et classe ouvrière; le livre III met en évidence la diversité des industries casablancaises et les contraintes qui entravent leur fonctionnement; l'analyse des choix retenus pour le développement des industries et la maîtrise de leur implantation dans l'espace dans le cadre de la politique de planification urbaine ainsi que l'évaluation de leur degré d'application font l'objet du livre IV.

Prix : 140 FF

→ Contact : URBAMA, Site Loire, 23 rue de la Loire, 37023 Tours Cedex

La France et les villes d'Afrique noire francophone. Quarante ans d'intervention (1945-1985) par Sophie Dulucq. - Paris: L'Harmattan, 1997. 438 p., cartes, tabl. (Coll. Villes et entreprises)

Après une approche générale des flux d'investissements français vers les villes africaines et une analyse des pratiques urbanistiques en usage entre 1940 et 1980, cet ouvrage retrace l'évolution des espaces urbains. Il dresse un bilan du legs fait par la France à ses ex-colonies, et appréhende, par-delà les ruptures chronologiques, la continuité de l'action menée par les gouvernements français dans le domaine urbain. Etudes de cas : Niamey, Ouagadougou et Bamako.

Prix : 240 FF

→ Contact : L'Harmattan, 5 rue de l'Ecole Polytechnique, 75005 Paris

² Le mot « secteur informel urbain » apparaît en 1972 dans le rapport du BIT sur le Kenya.

³ Dates de parution de *L'ajustement à visage humain* (A. Cornia et alii) publié par l'UNICEF, et du Rapport de la Banque mondiale consacré à la pauvreté.

⁴ Selon l'expression de celui qui s'est fait le héraut de ce type de déréglementation, Hernando de Soto, économiste péruvien : *El otro sendero - la revolución informal*, ed. Oveja Negra, 1987 - Traduction française : *L'autre sentier - la révolution informelle*, La Découverte, 1994.

⁵ On trouve bien sûr des exemples de mise en place de marchés « formalisés » pour stabiliser ce commerce de rue, particulièrement en Amérique latine

(surtout au Brésil et en Colombie). Mais, outre que l'aspect spectaculaire et très médiatisé de telles opérations masque à grand'peine leur insignifiance quantitative (quelques centaines de postes à Recife, par exemple, qui compte plusieurs dizaines de milliers de marchands ambulants), elles sont généralement liées à des opérations spéculatives dans les quartiers dont sont chassés les vendeurs « stabilisés ». Le jeu du chat et de la souris entre vendeurs ambulants et policiers, où la corruption a sa part, reste la règle, de Casablanca à Mexico, Rio ou Kinshasa.

⁶ Il y a là aussi des contre-exemples, comme celui de Santiago-du-Chili, où l'élimination des plus anciens autobus informels fut à la fois dictée par des

raisons évidentes de pollution et par un parc tellement surnuméraire que la circulation dans le centre en était devenue totalement impossible.

⁷ Comme l'a montré François Roubaud, tant à propos du Mexique [Roubaud F., 1994: *L'économie informelle au Mexique*, Karthala, Paris] qu'à celui du Cameroun [Roubaud F. et alii, 1993: *Le Secteur Informel à Yaounde*, DIAL/DSCN], la majorité des micro-entrepreneurs n'a pas conscience d'être « hors-la-loi » et ne se voit pas en conflit avec l'autorité étatique. Ces « informels » (60 à 70% d'entre eux du moins) pensent simplement que la loi fiscale ne les concerne pas.

La dialectique du particulier et de l'universel —

Alain Marie, anthropologue, maître de conférences, I.E.D.E.S.- Université de Paris I

Comme toute ville, la ville africaine est un creuset culturel.

Après avoir longtemps été appréhendée comme un foyer d'occidentalisation acculturatrice, la ville africaine moderne est aujourd'hui plus justement considérée comme un « laboratoire social », où la rencontre avec la modernité planétaire passe par mille réinterprétations dynamiques des traditions et où la créativité est sans doute d'autant plus originale que des traditions vivantes s'y combinent avec les impératifs universels de la modernisation. Ainsi, de vieilles divisions ethniques du travail se sont transplantées et acclimatées en ville¹, d'autres se sont instituées à la faveur de situations plus récentes², d'autres encore se sont emparées de certaines filières de recrutement dans les entreprises³. Ainsi, loin de se réduire à la cellule conjugale, la famille urbaine s'est recomposée en une structure très souple : la famille élargie typique regroupe, autour d'un ménage dominant, des éléments hébergés de la parenté directe ou collatérale de l'un ou l'autre des deux conjoints. Ainsi, le

maintien des liens d'assistance mutuelle, qui instituent un système informel de protection sociale et de crédit, se matérialise dans la pérennité de réseaux lignagers unissant les résidences familiales délocalisées au sein de « systèmes résidentiels », englobant les villages d'origine⁴. Ainsi les « banquiers sous l'arbre » ont repris pour leur compte la tradition notabiliaire de l'homme riche « endettant » des dépendants : sur la base d'un rapport de confiance, ils offrent un accès à des crédits inaccessibles ailleurs. Ainsi le travailleur en col blanc, qui maîtrise l'universelle rationalité instrumentale dans son emploi, peut, le soir venu, aller consulter marabouts, féticheurs ou guérisseurs, pour surmonter

des difficultés toujours attribuables à de possibles agressions magiques⁵. Ainsi, en ville et au village, baptêmes ou funérailles donnent lieu à de vastes rassemblements cérémoniels, occasion récurrente de revivifier les réseaux de solidarité, et, pour les néo-notables citadins, d'accumuler un capital de prestige⁶. Ainsi, le grand commerçant qui finance la construction d'une mosquée dans son quartier, le citadin aisé ou le politicien qui contribuent à la modernisation de leur village d'origine, peuvent être animés tout à la fois par un idéal moderniste, par des ambitions électoralistes⁷ et par le souci de se préserver des jalousies grosses de menaces magiques, toujours susceptibles de sanction-

Djibouti



Villes en développement

ner la rétention individualiste de la richesse⁸.

Mais la ville est aussi, par excellence, ce chantier permanent où s'affirment de nouvelles attitudes, de nouvelles valeurs et de nouveaux modes de socialité. Il en est ainsi du rapport entre les genres : le milieu urbain, en requérant de manière de plus en plus pressante l'apport souvent décisif des revenus féminins, ouvre un champ aux désirs d'émancipation des femmes contre leur traditionnelle subordination⁹.

De même, les rapports entre générations sont travaillés en profondeur par des aspirations à l'autonomie remettant de plus en plus en question la tutelle des aînés. Les nouveaux critères de compétence et les nouvelles opportunités offertes par la ville ont permis aux cadets de conquérir des statuts plus prestigieux à l'aune de la modernité. « Lettrés », salariés du secteur moderne, nouveaux entrepreneurs du secteur informel sont ainsi devenus des néo-notables avec lesquels doivent composer les notables traditionnels. Et, bien que l'arme de la malédiction et de la sorcellerie puisse toujours ramener dans le rang les cadets trop indépendants, la ville n'en offre pas moins d'incontestables opportunités d'individualisation émancipatrice¹⁰. Ainsi beaucoup vont chercher dans les grandes religions monothéistes et leurs avatars sectaires une protection contre la « sorcellerie des vieux ». Ils y trouvent aussi de nouveaux modèles de conduite, plus fortement individualisés.

Simultanément, la poussée des revendications démocratiques exprime la montée des aspirations universalistes à la liberté, à l'autonomie individuelle, à la justice sociale, et marque l'avènement généralisé de perceptions laïcisées de la souffrance sociale. Plus généralement, elle manifeste un changement radical dans le rapport au temps : la ville est ainsi ce lieu par excellence où un nombre grandissant d'individus entrent de plain pied dans la temporalité prospective



Groupe Huit

Djibouti

du projet (personnel et collectif) et prennent leurs distances par rapport à la temporalité rétrospective de la dette vis-à-vis des ancêtres et des aînés¹¹.

C'est ce mouvement de fond, qui marque une certaine banalisation des sociétés africaines et leur insertion dans l'« économie-monde », que l'on peut encore repérer dans une production culturelle effervescente¹², où se développent des thématiques de plus en plus affranchies des particularismes de l'exotisme et de la répétition des modèles traditionnels, mais où les influences extérieures ne font pas non plus l'objet d'une reproduction mimétique. Il s'y invente en effet un langage original, moins parce qu'il serait le simple produit d'une hybridation, que parce qu'il procède de la créativité d'individus qui parlent en leur nom propre du monde (hybride) qui est le leur¹³. Pour autant, ce puissant mouvement d'individualisation n'est pas près d'engendrer de l'individualisme généralisé et de l'atomisation sociale. Entre l'impossible maintien des traditions et la conversion sans réserve à la modernité internationale, entre le particulier et l'universel, les citoyens africains, comme partout ailleurs, ne veulent ni ne peuvent s'enfermer dans une alternative. La logique dominante est bien celle du com-

promis permanent, de la transaction et de la négociation entre l'universel (la mondialisation) et le particulier (les identités communautaires)¹⁴.

Ainsi les citoyens africains ne veulent renoncer ni à leur identité ni à la solidarité communautaires. Mais ils les soumettent dorénavant à l'épreuve d'un réexamen critique, là où régnait la contrainte d'un impératif catégorique a priori inquestionné. Ce faisant, ils montrent que des identités plus larges, sociales, politiques, religieuses, ne sont pas incompatibles avec l'attachement assumé à des identités communautaires particulières, porteuses d'une indispensable solidarité de proximité. En ce sens, ils délivrent bien un message de portée universelle. ■

¹ Bernus, S., *Particularismes ethniques en milieu urbain : l'exemple de Niamey*, Paris, Mémoires de l'Institut d'Ethnologie 1, Institut d'Ethnologie, Musée de l'Homme, 1969. Agier, M., *Commerce et sociabilité. Les négociants soudanais du quartier zongo de Lomé (Togo)*, Paris, Ed. de l'ORSTOM, 1983.

² Par exemple, sur les revendeuses de tissus Mina et Ewé à Lomé, cf. Cordonnier, R., *Femmes africaines et commerce. Les revendeuses de tissu de la ville de Lomé (Togo)*, L'Harmattan, 1987.

³ Agier M., Copans J., Morice A. (dir.), *Classes ouvrières d'Afrique noire*, Karthala-ORSTOM, 1987.

⁴ Le Bris E., Marie A., Osmont A., Sinou A., *Famille et résidence dans les villes africaines. Dakar, Bamako,*

Saint-Louis, Lomé, L'Harmattan, 1987.

⁵ N'Djehoya B., « Cols blancs, cadres noirs », *Autrement*, n° sp. « Capitales de la couleur », h.s. 9, octobre 1984 : 188-191. Touré A. et Konaté Y., *Sacrifices dans la ville. Le citoyen chez le devin en Côte d'Ivoire*, Abidjan, Ed. Douga, 1990.

⁶ O'Deyé M., *Les associations en villes africaines. Dakar-Brazzaville*, L'Harmattan, 1985.

⁷ Vidal C., *Sociologie des passions (Côte d'Ivoire, Rwanda)*, Karthala, 1991.

⁸ Amselle J.-L., « Fonctionnaires et hommes d'affaires au Mali », *Politique africaine*, « Classes, Etat, marchés », 26, juin 1987 : 63-72.

⁹ Vidal C., *op. cit.* 1991 (ch. 6 : « Guerre des sexes à Abidjan. Masculin, Féminin », CFA. 1976 »).

¹⁰ Marie A., Vuarin R., Leimdorfer F., Werner J.-F., Gérard E., Tiekoura O., *Une Afrique des individus ?*, Karthala (à paraître : septembre 1997).

¹¹ Marie A., « Y a pas l'argent : l'endettement insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise », *Revue Tiers-Monde*, t. XXXVI, n° 142, avril-juin 1995 : 303-324.

¹² Pour avoir une bonne idée de cette production contemporaine multiforme, on peut se référer à la *Revue Noire* (à ce jour plus d'une vingtaine de numéros parus). Cf aussi *Autrement*, *op. cit.*

¹³ Gondola C., D., « Musiques modernes et identités citadines : le cas du Congo-Zaïre », *Afrique contemporaine*, n° sp. « Villes d'Afrique », n° 168, oct.-déc. 1993 : 155-168. Delorme C. et Gandoulou J., « La sapes », *Autrement*, *op. cit.* : 287-292; Gandoulou, J., *Entre Paris et Bacongou*, Paris, CCI de Beaubourg, 1984.

¹⁴ Marie A. et al., *op. cit.*, 1997 et Marie A., Ori B., Ouattara S., Kponhassia G., Zogbo R., Denot C., *Paradoxes de l'individualisation dans la société abidjanaise. Etudes de cas en milieu social précaire*, Rapport de fin d'études, Abidjan, Centre ORSTOM de Petit-Bassam, GIDIS-CI-ORSTOM, décembre 1994, 364 p.

Nouveaux projets FAC
dans le secteur
du développement urbain

- Décentralisation et développement urbain au Mali. Etalé sur quatre ans, ce projet se fixe comme objectif la maîtrise du développement local urbain à travers le renforcement des capacités administratives, financières et techniques du district et des six communes de Bamako, ainsi que de quatre capitales régionales : Kayes, Ségou, Sikasso et Mopti.

L'appui du FAC porte sur l'amélioration de la gestion des finances locales et la réorganisation des services techniques communaux. Sont prévus également des actions de formation des élus et des personnels communaux, des soutiens aux initiatives de quartiers et l'équipement des administrations de tutelle.

Ce projet s'articulera avec les interventions d'autres bailleurs de fonds (notamment la Banque mondiale qui soutient le troisième projet urbain du Mali et la CFD) et il impliquera fortement la coopération décentralisée.

- Intégration urbaine et coopération de proximité au Togo. Ce projet, d'une durée de quatre ans, entend favoriser le partenariat entre les différents acteurs (Etat, municipalités, comités de quartier, ONG) qui interviennent, ou devraient intervenir, dans la gestion et le développement des services urbains. Il se propose d'agir à trois niveaux :

- Un appui institutionnel aux départements ministériels concernés par la décentralisation et le développement local, notamment pour l'élaboration des textes juridiques qui permettront la mise en marche effective du processus de décentralisation,

- Un appui à la gestion urbaine et municipale de Lomé et de trois villes secondaires : Dapaong, Sokodé et Atakpamé,

- Enfin, le projet soutiendra des ONG chargées d'identifier, dans les quatre villes concernées, des actions pour lesquelles la population est prête à se mobiliser, actions qui seront financées par le Fonds spécial de développement. Ce programme vient en complément de deux projets urbains de la Banque mondiale sur Lomé et les villes secondaires.

Nouvelles de la coopération

Africités 97

Stage de coopérants

Ces premières **Journées de la Commune africaine**, organisées par le Programme de Développement municipal, Module Afrique de l'Ouest et Centrale, se tiendront à Abidjan, en Côte d'Ivoire, du 15 au 20 décembre 1997.

Elles marqueront solennellement l'entrée en scène des communes dans le paysage institutionnel africain. Elles devront construire une parole africaine sur les enjeux de la décentralisation, de la coopération décentralisée et du développement local et mettre en place le cadre d'une coopération durable entre autorités nationales africaines sur les problématiques de la décentralisation et du développement régional, municipal et local.

Elles manifesteront la reconnaissance par l'Afrique du rôle primordial des collectivités locales dans la gestion des établissements humains et dans la prévention des conflits entre communautés, conformément aux recommandations du Sommet Habitat II d'Istanbul de juin 1996.

Au cours de ces Journées, l'Afrique devra clairement indiquer le sens qu'elle entend donner à la mise en œuvre des principes arrêtés par la communauté internationale en ce qui concerne la promotion de l'économie locale, la place de la coopération décentralisée dans les relations de coopération internationale, et le rôle accordé au partenariat avec le secteur privé et la société civile pour le développement et la gestion des établissements humains.

Ces Journées de la Commune africaine comporteront deux volets :

- Les journées scientifiques, ensemble de rencontres sur les principaux thèmes du développement municipal,

- Les activités associées : foire-exposition des partenaires et prestataires des communes, exposition des meilleures réalisations communales et des meilleures pratiques en matière de gouvernance locale, salons du matériel de communication et du matériel d'entretien.

Contact : PDM Module de l'Afrique de l'Ouest et Centrale B.P. 01-3445, Cotonou, Bénin

L'ISTED organise, pour le compte du ministère des Affaires étrangères et du Secrétariat d'Etat à la Coopération, un stage de formation pour les assistants techniques en Afrique sub-saharienne. Ce stage, consacré aux outils et instruments de gestion locale regroupera une vingtaine de personnes et aura lieu à l'Arche de la Défense du 25 au 28 août inclus.

Des experts d'institutions financières internationales (Banque mondiale, Coopération Suisse; Commission européenne) exposeront leurs pratiques et modes opératoires dans le montage de projets urbains, soit en Afrique, soit dans d'autres continents.

Différents types de contrats de gestion des services urbains seront présentés. Des cas pratiques montés en Afrique et des cas tirés d'expériences françaises serviront de support.

Par ailleurs, une journée sera consacrée aux instruments de planification urbaine, aux schémas d'urbanisme notamment.

Une table ronde sera organisée autour d'études de cas.

Enfin une demi-journée sera consacrée à des visites techniques en Région parisienne qui pourraient être :

- une usine de traitement des eaux (Eau et Force à Nanterre)

- un centre de tri de déchets (Sycotom à Romainville)

- le district urbain de Mantes

Site Web ISTED

Ouverture d'un site ISTED sur l'Internet : <http://www.isted.3ct.com>

Modification de l'adresse électronique du centre de documentation Villes en développement : ved@isted.3ct.com

ISTED

Institut des Sciences
et des Techniques
de l'Équipement
et de l'Environnement
pour le Développement

Financé par les ministères



Ministère
de l'Équipement,
des Transports
et du Logement



Secrétariat
d'Etat
à la Coopération

Directeur de publication :
Jean Smaghe, président de
l'ISTED

Rédacteur en chef :
Michel Gérard, de l'Association
de Professionnels Développement
urbain et Coopération
(ADP)

Comité de rédaction :

Chantal Barbieux,

Xavier Crépin,

Emile Le Bris,

François Noisette,

Claude Pralraud,

Françoise Reynaud,

Bernard Rond,

Jean-Louis Venard

Secrétaire de rédaction et PAO :
Christiane Graechen-Rebel

Impression : Le Clavier
ISSN 1151 - 1672

Abonnement : 120 F
4 n° par an
ISTED

Centre de documentation
et d'information

"Villes en développement"

Arche de la Défense,
92055 Paris-la-Défense Cedex
France

Tél. (33) 1 40 81 15 74

Fax. (33) 1 40 81 15 99

ved@isted.3ct.com